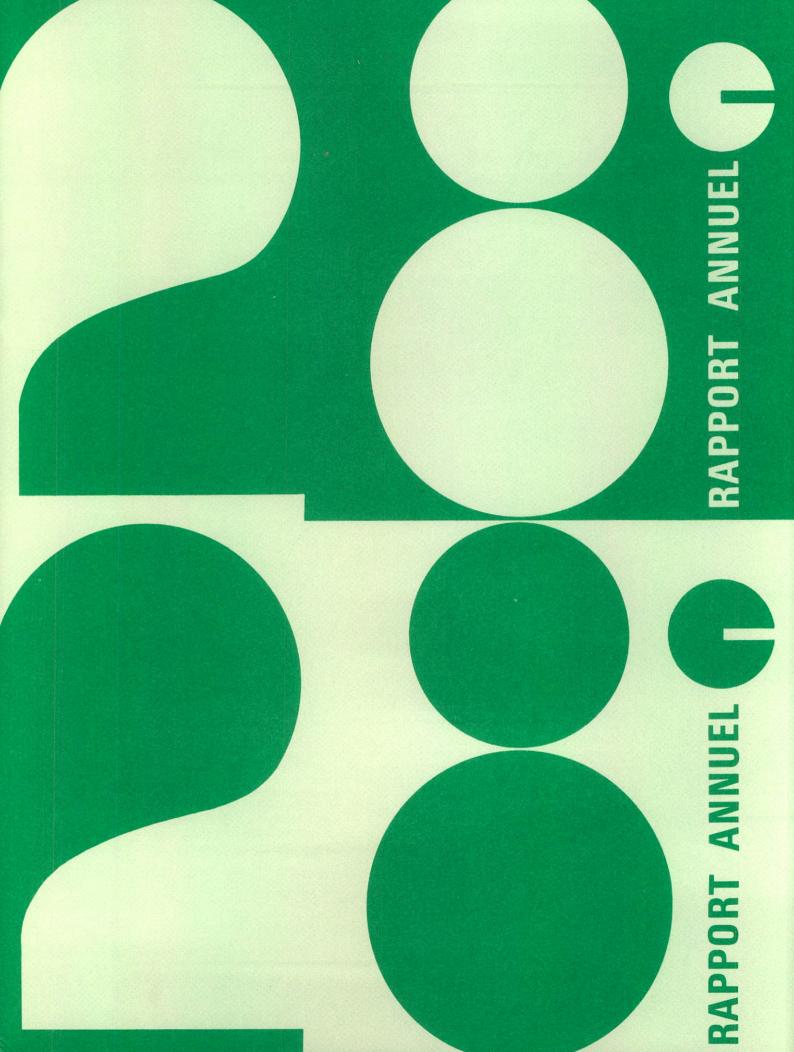
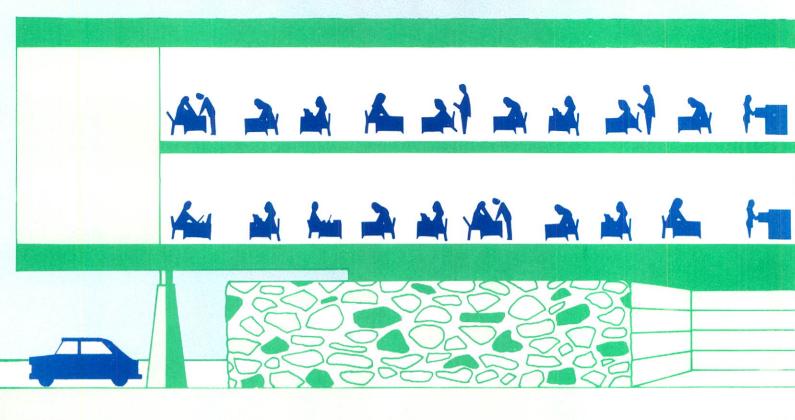


RAPPORT ANNUEL 1972 LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES









le conseil d'administration

président du conseil ADRIEN BERNARD, Maria

administrateurs

représentant les Caisses populaires

GÉRARD RIVARD, C. St-G., Nicolet

 RÉAL BROSSARD, Montréal
 VICTOR FALARDEAU, Hull HENRI LABRIE, Rimouski ARMAND PARENT, Métabetchouan

représentant les assurés

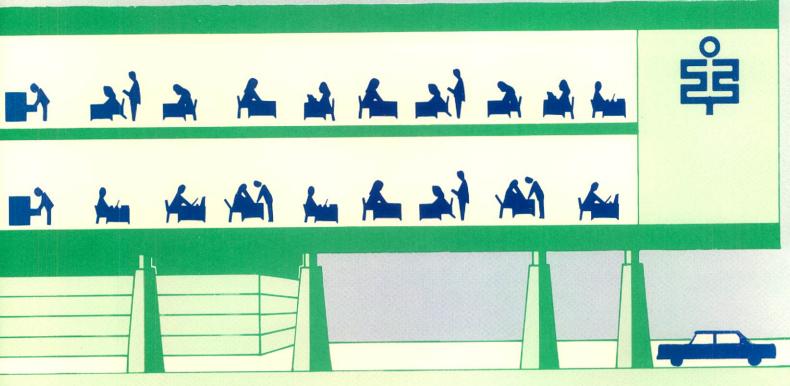
- FRANÇOIS ADAM, Lévis

 ADRIEN BERNARD, Maria
 ROBERT DURAND, C.O. St-G., Trois-Rivières
 JEAN-MARIE GAGNON, Lévis
 J. GAUDIOSE HAMELIN, Montréal
 NORMAND LEMIRE, Joliette
 ROGER PAQUET, B.S.S., Québec
- MAURICE PERREAULT, Amos LUCIEN PILON, St-Hyacinthe
- ROMÉO THISDELE, Magog

comité exécutif

FRANÇOIS ADAM, président J. GAUDIOSE HAMELIN, 1er vice-président ROBERT DURAND, 2ième vice-président ADRIEN BERNARD JEAN-MARIE GAGNON

sortant de charge, mais rééligible



les membres de la régie interne

direction générale

président FRANÇOIS ADAM directeur général PIERRE BORNAIS, L.L.B.

directeurs de services

secrétaire-trésorier ROBERT LIMOGES, C.A. assurance incendie LAVAL CHARTRÉ assurance automobile RAYMOND BOUILLÉ assurances diverses LÉON AUBIN, A.I.I.A. sinistres JUDES HAMEL agences FERNAND PATRY sécurité et prévention ROGER LEMIRE, O.B.E. organisation et informatique ROBERT ALAIN, R.I.A. personnel ANDRÉ DESCHÊNES, B.Adm.Aff. succursale de Montréal GILLES FORTIER

message du président

Mil neuf cent soixante-douze a été, pour La Société d'Assurance des Caisses Populaires, une année difficile à bien des points de vue; nul doute, en raison des incidences de l'inflation, du chômage et de l'instabilité politique. Malgré cette conjoncture, nous avons réussi à accroître l'actif, le volume-primes et le surplus; par contre, nos résultats ont été moins profitables que par les années antérieures et ce, pour toutes les classes d'affaires que nous souscrivons, sauf en assurance vol et automobile où les résultats se sont avérés déficitaires.

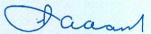
En assurance automobile, il est malheureux de constater que nous sommes toujours soumis à des pressions de toute part, particulièrement par l'augmentation effarente du coût des réparations et par la fréquence des pertes; de là notre étonnement, malgré ces résultats adverses, que cette classe d'affaires soit devenue la proie de la politique doctrinaire.

Nous avons dû vivre, depuis quelques années, avec diverses commissions d'enquête à travers le Canada; le Québec ne voulant pas être en reste avec les autres provinces a, à son tour, institué un comité d'étude sur l'assurance automobile.

Nous reconnaissons l'urgence d'une amélioration pour cette classe d'affaires; c'est d'ailleurs ce qui nous a incité à formuler, depuis plusieurs années et à différentes reprises, des suggestions aux gouvernements provinciaux; nous croyons que, pour atteindre des résultats satisfaisants, ces gouvernements se doivent de faire leur part, en apportant une législation appropriée de même qu'une foule d'améliorations telles que: les réseaux routiers, l'application de la Loi, l'émission des permis de conduire, l'inspection de véhicules. En ce qui a trait au Fonds d'Indemnisation des Victimes d'Accidents de la Route, nous sommes d'avis que les dépenses qui en découlent devraient être imposées à ceux qui négligent de s'assurer plutôt qu'à ceux qui, conscients de leurs responsabilités, voient à se protéger par un contrat.

À ces quelques remarques, bien d'autres pourraient être ajoutées, mais que faire face à l'inertie des gouvernements! Ceux qui parlent d'étatisation nous paraissent plus intéressés à s'accaparer des capitaux en réserve pour les sinistres en cours que d'apporter une contribution valable à la correction d'une situation que tous déplorent.

Au terme de ce message, c'est avec plaisir que nous voulons exprimer notre profonde gratitude aux officiers, employés et représentants de notre société d'assurance pour leur loyauté et leur étroite coopération manifestées dans l'exercice de leurs fonctions. Le sens du devoir qu'ils témoignent constitue un actif précieux pour nous.



message du directeur général

C'est avec plaisir que je vous soumets pour la première fois, des commentaires sur les résultats financiers de La Société d'Assurance des Caisses Populaires. En dépit d'une expérience qui s'est détériorée dans la plupart de nos classes d'affaires, à l'exception de la réassurance assumée, notre Société a continué sa marche ascendante au cours de l'année 1972.

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS:

Le volume de primes brutes souscrites a atteint \$37,773,378. soit une augmentation de 12.6% sur l'année précédente. Tenant compte de nos cessions en réassurance, nos primes nettes souscrites se sont accrues de 9.3 %, pour atteindre la somme de \$25,082,667. Les sinistres encourus nets totalisent un montant de \$16,019,999., comparativement à \$13,573,378. pour l'année 1971. Notre taux de sinistres sur la prime nette acquise s'établit à 66.8%, représentant un accroissement de 3.5% sur l'année antérieure. Le résultat final de nos opérations, tenant compte de nos revenus de placements, démontre un profit net avant impôt de \$522,361.

BILAN:

Notre actifs'est accru de \$4,014,366. pour atteindre la somme de \$32,895,015. Les provisions pour réclamations et frais se chiffrent à \$11,791,154., montant qui nous paraît suffisant pour faire face aux déboursés que nous aurons à effectuer. L'avoir propre de La Société d'Assurance des Caisses Populaires, après y avoir ajouté le profit de la présente année, se chiffre à \$6,376,550.

CONCLUSION:

En dépit des difficultés rencontrées durant la présente année, nous croyons que les résultats obtenus sont le fruit du dévouement et de la coopération de tout le personnel, qui travaille de concert avec nos courtiers, à la satisfaction des besoins de nos assurés et sociétaires de Caisses populaires. À tous un sincère merci.

Que Brenau.



rapport des vérificateurs

Aux membres de La Société d'Assurance des Caisses Populaires

Nous avons examiné le bilan de La Société d'Assurance des Caisses Populaires au 31 décembre 1972 et les états des résultats de ses opérations et de ses bénéfices non répartis pour l'année terminée à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À l'exception du fait que des montants considérés comme éléments d'actif non admis sont inclus au bilan, tel que mentionné à la note 4 et compte tenu de la modification apportée cette année et décrite à la note 3, ces états financiers ont été préparés conformément à la pratique comptable et aux usages particuliers à la Loi des Assurances du Québec, appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

À notre avis, ces états financiers présentent équitablement la situation financière de la Société au 31 décembre 1972 et les résultats de ses opérations pour l'année terminée à cette date.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et associés comptables agréés

Québec, le 1 mars 1973

résultats des opérations

operations				
ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE				
	197 \$		197 \$	AND THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.
REVENU DE PRIME Primes brutes Primes cédées aux réassureurs Primes nettes Augmentation des primes non acquises Primes nettes acquises COÛT DES RÉCLAMATIONS Sinistres et frais de règlement bruts Montants recouvrés des réassureurs Sinistres et frais de règlement nets BÉNÉFICE BRUT DÉPENSES Commissions nettes payées Frais d'administration. (note 5) Taxes sur primes PERTE SUR OPÉRATIONS D'ASSURANCE REVENU DE PLACEMENTS BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS IMPÔTS SUR LE REVENU BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	\$37,773,378. 12,690,711. 25,082,667. 1,116,285. 24,517,590. 8,497,591. 4,862,606. 3,559,934. 610,229.	23,966,382. 16,019,999. 7,946,383. 9,032,769. (1,086,386.) 1,608,747. 522,361. ————————————————————————————————————	\$33,540,734. 10,592,808. 22,947,926. 1,516,001. 20,043,484. 6,470,106. 4,782,134. 3,233,871. 531,984.	21,431,925. 13,573,378. 7,358,547. 8,547,989. (689,442.) 1,314,435. 624,993. 135,000. 489,993.

bénéfices non répartis

ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE

		72 5	19 \$	
NON RÉSERVÉS Solde au début de l'exercice Solde déjà établi Redressement (note 3) Solde redressé Bénéfice net de l'exercice Virement des bénéfices non répartis réservés en vue du parachèvement de l'immeuble du siège social	3,952,643. 220,590. 522,361.	4,173,233. 522,361.	3,533,608. 135,680. 489,993. 500,000.	3,669,288. 989,993.
Intérêts payés sur les contributions en capital par les caisses populaires Appropriation aux bénéfices non répartis réservés en prévision d'une fluctuation de la valeur des placements Ajustement des impôts des années antérieures Solde à la fin de l'exercice	143,412. 	4,695,594. 143,412. 4,552,182.	154,581. 250,000. 81,467.	486,048. 4,173,233.
RÉSERVÉS En prévision d'une fluctuation de la valeur des placements Solde au début de l'exercice Appropriation pour l'année Solde à la fin de l'exercice En prévision du parachèvement de l'immeuble du siège social maintenant terminé Solde au début de l'exercice Virement aux bénéfices non répartis non réservés	800,000. 	800,000.	550,000. 250,000. 500,000. (500,000.)	800,000.
Solde à la fin de l'exercice Solde total		800,000.		800,000.

bilan au 31 décembre

		1972 \$	1971 \$
	PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS (note 1) Obligations (note 2) Actions Autres Dépôts garantis et encaisse MONTANTS À RECEVOIR Courtiers (note 5) Réassureurs Compagnies réassurées Intérêts courus sur placements Autres	18,986,176. 1,351,812. 111,124. 2,079,758. \$ 22,528,870. 4,598,890. 93,349. 70,069. 350,468. 120,436.	17,085,650. 1,156,803. 104,313. 553,663. \$ 18,900,429. 3,942,392. 209,812. 68,528. 314,961. 121,105.
	FONDS DE RÉSERVE DES	5,233,212.	4,656,798.
	FONDS DE RÉSERVE DES COMPAGNIES RÉASSURÉES	2,712,039.	2,854,903.
	IMMOBILISATIONS au coût amorti (note 3)	2,420,894.	2,468,519.
	TOTAL DE L'ACTIF	32,895,015.	28,880,649.
Signe pour le conseil d'administration François Adam, administrateur Adrien Bernard, administrateur			

	1972 \$	1971 \$
PROVISIONS Primes non acquises Sinistres en voie de règlement MONTANTS À PAYER Courtiers Réassureurs Compagnies réassurées Impôts et taxes Autres	12,904,311. 11,791,154. \$ 24,695,465. 137,992. 296,169. 210,241. 173,963. 212,461.	11,788,026. 9,707,112. \$ 21,495,138. 169,527. 261,346. 115,228. 117,347. 168,112.
	1,030,826.	831,560.
FONDS DE RÉSERVE DES RÉASSUREURS TOTAL DU PASSIF	792,174. 26,518,465.	556,350. 22,883,048.
avoir des	membres	
CONTRIBUTIONS EN CAPITAL DES CAISSES POPULAIRES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	1,024,368.	1,024,368.
Réservés (note 1) Non réservés	800,000. 4,552,182. 5,352,182.	800,000. 4,173,233. 4,973,233.
TOTAL DE L'AVOIR DES MEM	6,376,550.	5,997.601.
TOTAL DU PASSIF ET DE L'A DES MEMBRES	32,895,015.	28,880,649.

notes états financiers ANNEE AU 31 DÉCEMBRE 1972

NOTE 1 - PLACEMENTS

Alors que les obligations apparaissent à leur coût amorti. les actions et autres placements sont montrés au coût. La valeur au marché des obligations et des actions au 31 décembre s'établit comme suit:

	1972	1971
Obligations	\$18,714,205.	\$ 16,850,460.
Actions	1,302,499.	979,240.
Autres	111,124.	104,313.

Compte tenu du montant de \$800,000. des bénéfices non répartis réservés pour fluctuation de la valeur des placements, ceux-ci sont montrés à un montant qui n'excède pas le maximum autorisé par la Loi des Assurances du Québec.

NOTE 2 - OBLIGATIONS DÉPOSÉES EN GARANTIE

Les obligations incluent des titres déposés chez un fiduciaire en garantie de réassurance assumée pour un montant, au coût amorti de \$3,736,294. en 1972 et de \$3,285,877, en 1971.

NOTE 3 — IMMOBILISATIONS

À compter de 1972, la Société a modifié sa politique d'inscription aux livres des coûts en immobilisations autres que ceux afférant à l'immeuble du siège social. Alors que dans le passé les acquisitions de tels éléments de l'actif étaient traitées comme de simples dépenses d'opérations, elles seront dorénavant capitalisées comme additions aux immobilisations et amorties par la suite aux taux utilisés pour fins fiscales.

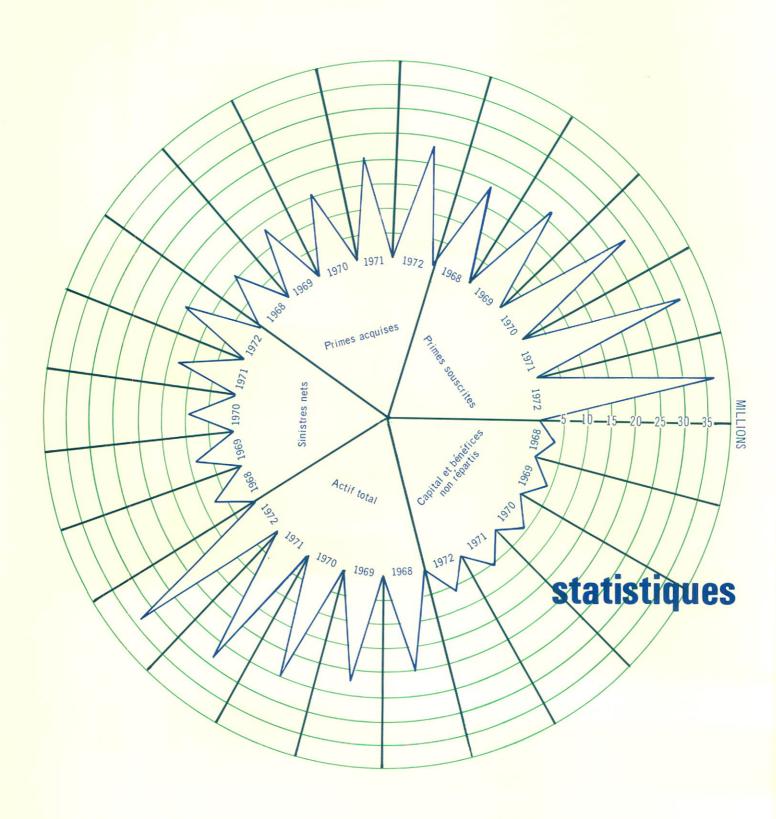
À titre d'ajustement pour le passé, un montant de \$220,590. représentant le coût non amorti au 31 décembre 1971 de telles acquisitions au cours des années antérieures, a été porté à l'actif et les bénéfices non répartis au début de 1972 redressés pour un montant correspondant. Pour fins de comparaison, les chiffres de 1971 ont été ajustés en conséquence.

NOTE 4 - ÉLÉMENTS D'ACTIF NON ADMIS

Les éléments de l'actif considérés non admissibles en vertu de la Loi des Assurances du Québec sont de \$606,739. en 1972 et de \$191,947. en 1971.

NOTE 5 - FRAIS ADMINISTRATIFS

À la demande du Surintendant des Assurances du Québec et pour se conformer aux exigences du Ministère du Revenu National, la Société modifie en 1972 sa façon d'établir la provision pour pertes sur les montants dus par les courtiers. Alors que par le passé telle provision englobait tous les soldes antérieurs à quatre-vingt-dix jours, elle est, à compter de cette année, un estimé basé sur l'expérience des pertes passées. Ce changement de méthode dans l'établissement de la provision en 1972 se traduit par une réduction des frais administratifs de la période pour un montant de \$244,225.





assurance multirisque de ferme

Grâce à l'assurance multirisque de ferme, les agriculteurs peuvent, par l'entremise des courtiers d'assurance qui nous représentent, obtenir une protection contre les risques de responsabilité civile, responsabilité civile incendie des locataires, responsabilité patronale, risques multiples sur les instruments aratoires, sur les animaux et sur les objets personnels, vol à l'intérieur et à l'extérieur de la résidence, bris de glace, etc.

Les membres des Mutuelles d'Incendie ont donc maintenant la possibilité de se prévaloir d'un programme complet d'assurance pour leur ferme, en référant leurs demandes à nos courtiers sans pour autant délaisser leur Mutuelle.

INCENDIE

L'assurance incendie a pour but de dédommager de la perte de biens matériels par le feu, la foudre, la fumée, l'ouragan, etc...et de protéger l'investissement des capitaux, en particulier dans l'industrie et le commerce. Elle préserve de la ruine les individus qui ont eu la prudence de protéger, par un contrat d'assurance, leurs biens meubles ou immeubles souvent amassés à coup d'économies et de sacrifices. Elle offre une garantie qui facilite le crédit.

RISQUES MULTIPLES

Cette forme d'assurance permet d'ajouter à ceux déjà couverts par l'assurance incendie, plusieurs risques additionnels dont le vol, le bris, etc... Cette catégorie comprend les assurances: propriétaire-occupant, multiples de locataires, maître de maison, celles dites "assurances flottantes" sur biens, objets et effets personnels, mobilier de commerce et de bureau, équipement, marchandises. Elle accorde à l'assuré une protection plus complète.



tion dans la prime.

En cas de dommages à la motoneige assurée en vertu de la couverture B de notre contrat, un bureau d'agents de réclamations, faisant affaires dans toute la province, est autorisé à disposer des réclamations dont le montant n'excède pas \$300.00. Cette initiative permet le règlement avec une rapidité encore inégalée dans ce domaine!

AUTOMOBILE

Par son contrat d'assurance responsabilité automobile, La Société est présente sur les routes en contribuant à la sécurité du public et en augmentant le plaisir des voyages de près de 50,000 de ses assurés.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Un accident survenant sur les lieux ou dans les locaux d'un commerce, ou encore découlant des opérations de ce commerce, peut entrainer des difficultés financières sérieuses, si l'on n'est pas adéquatement protégé par une assurance de responsabilité civile.

ASSURANCE GLOBALE

Protège les Caisses populaires contre tout acte malhonnête commis par l'un quelconque de ses employés, cambriolage, vol à main armée ou par effraction, faux ou altération, envoi par messagerie, camions blindés ou courrier recommandé.

ASSURANCE CHAUDIÈRES

Protège l'assuré lorsqu'il y a explosion de bouilloires et de certaines machines ou équipement en service ou prêt à mettre en service, qui causent des dommages aux biens meubles et immeubles ou des blessures à autrui.

VOI

Cette assurance est disponible sous plusieurs formes pour couvrir la perte possible des biens personnels, d'argent, de valeurs, de bijoux, de fourrures, de marchandises ou de biens mobiliers. Cette protection peut s'intégrer à une police combinée résidentielle ou à une police combinée commerciale.

RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Cette assurance protège la responsabilité d'un assuré et celle de tous les membres de sa famille, à la suite de dommages ou blessures à autrui ou aux domestiques, découlant des gestes personnels, ou des lieux et locaux résidentiels de l'assuré.

notesss surrrr l'assembleeeee







LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

Siège social: 100, route Trans-Canada est, Lévis, Prov. de Québec, Canada.

